

FICHE TECHNIQUE

MEMBRANE DE SOUS-TOITURE PERMÉABLE À LA VAPEUR DIFBAR 135 S

1.5 × 50 m

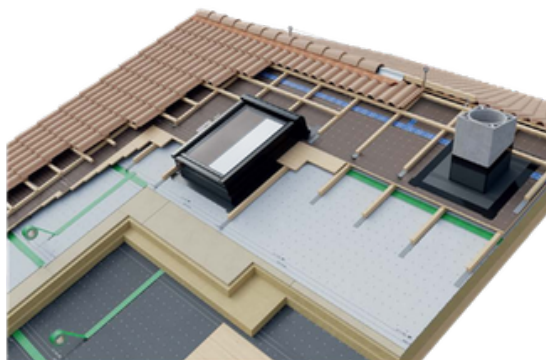


MEMBRANE DE SOUS-TOITURE PERMÉABLE À LA VAPEUR DIFBAR 135 S

Système de membranes perméables à la vapeur

Membrane de toiture hautement perméable à la vapeur, à trois couches, composée de couches extérieures en non-tissé de polypropylène et d'un film de diffusion interne. Destinée à être utilisée sous la couverture de toiture, pour une application directe sur l'isolation thermique ou sur un support de diffusion. Haute perméabilité à la vapeur d'eau (valeur S_d 0,02). Peut être utilisée à partir d'une pente de toit de 17° (selon la pente minimale de la couverture), pour les classes d'étanchéité DHV 6, 5, 4, 3. Peut servir de pare-vent dans les constructions de façades ventilées avec bardage sans joints ouverts.

1.5 x 50 m



Propriétés:



- Membrane hautement perméable à la vapeur adaptée à tous types de couvertures de toiture
- Matériau hydrofuge avec membrane perméable à la diffusion
- Idéale pour l'étanchéité au vent des façades ventilées avec joints fermés
- Surface antidérapante facilitant l'installation



1434

EN 13859-1,2:2010

Membranes souples
d'étanchéité –

Définitions et caractéristiques
des écrans de sous-toiture et
d'étanchéité complémentaire
Partie 1 : Écrans de
sous-toiture et d'étanchéité
complémentaire pour toitures
inclinées.

Partie 2 : Écrans muraux et
d'étanchéité complémentaire
pour parois verticales

Code d'identification unique du
produit :

DIFUBAR 135 S

Fabricant :

PK Profiles s. r. o.

Truhlářská 1489/29

110 01 Praha 1 - Nové Město

Déclaration des performances
006ar-CPR/2021-TB

Systèmes d'évaluation (AVCP) :
système d'évaluation 3

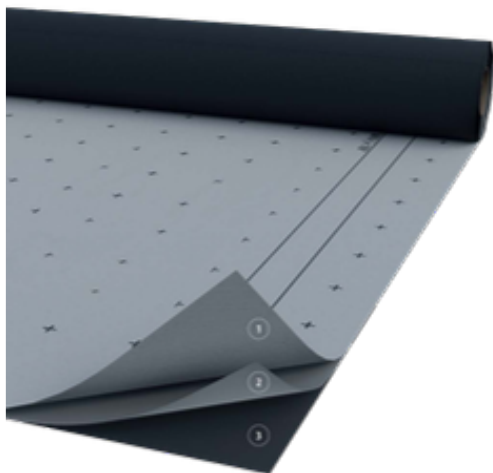
Code: 5030231



8 594196 795540

Paramètres	Unités	Valeurs	Tolérance	hEN
Conditionnement	[rouleau/palette]	72	-	EN 13859-1,2: 2010
Longueur	[m]	50	-0/+2%	
Largeur	[m]	1,5	± 0,5 %	
Masse surfacique	[g/m2]	135	± 0,5 %	
Réaction au feu	classe	E	-	
Résistance à la pénétration de l’eau	classe	W1	-	
Épaisseur de diffusion équivalente	Sd [m]	0,02	+0,03; -0,01	
Résistance à la traction longitudinale	[N/50 mm]	230	+60; -60	
Résistance à la traction transversale	[N/50 mm]	120	+40; -40	
Allongement longitudinal	[%]	90	+40; -40	
Allongement transversal	[%]	150	+50; -50	
Résistance au déchirement longitudinale	[N]	150	+50; -50	
Résistance au déchirement transversale	[N]	160	+50; -50	
Flexibilité à basse température	[°C]	-30	-	
Plage de température d’utilisation	[°C]	-30 +80	-	
Substances dangereuses		npd*		
Paramètres après vieillissement artificiel :				
Résistance à la pénétration de l’eau	classe	W1	-	EN 13859-1,2: 2010
Résistance maximale à la traction longitudinale	[N/50 mm]	180	+50; -50	
Résistance maximale à la traction transversale	[N/50 mm]	90	+40; -40	
Allongement longitudinal	[%]	70	+30; -30	
Allongement transversal	[%]	120	+50; -50	
EN 13859-1,2:2010 Feuilles souples d’étanchéité – Définitions et caractéristiques des écrans de sous-toiture. Partie 1 : Écrans pour couvertures discontinues. Partie 2 : Écrans pour murs.				

*npd – no performance determined (aucune performance déclarée)



Composition:

1. Couche de protection en PP hydrofuge et stabilisé aux UV
2. Membrane microporeuse en PP
3. Couche de protection en non-tissé PP

Instructions de montage

Lors de la pose du DIFUBAR S (ci-après « la membrane »), il convient de respecter les normes et réglementations de construction en vigueur. La membrane est posée en bandes horizontales directement sur les chevrons ou sur un support continu propre et sec, éventuellement sur des panneaux d'isolation posés au-dessus des chevrons, en progressant de l'égout vers le faîtage, face imprimée vers l'extérieur. La fixation au support est réalisée à l'aide de contre-lattes afin d'assurer l'écoulement de l'eau et la ventilation de l'humidité éventuelle de la structure. La membrane peut être provisoirement fixée par agrafes ou pointes inox à tête plate, uniquement dans les zones qui seront recouvertes par la bande supérieure ou par les contre-lattes. Tous les points de perforation doivent être étanchés avec la bande DIFUBAR. La hauteur minimale des contre-lattes est de 40 mm. Toutes les contre-lattes doivent être équipées d'une bande d'étanchéité (Batten Seal, PE, 3 × 60 mm) ou d'une bande butyle (Butyl, 1 × 50 mm).

La membrane doit être posée sans plis ni affaissements empêchant l'écoulement de l'eau vers l'égout ou dirigeant l'eau vers les contre-lattes. Le recouvrement horizontal minimal est de 12 cm, la bande supérieure recouvrant toujours la bande inférieure. Pour les détails complexes (faîtage, noue, arêtier), un recouvrement de 30 cm est recommandé. En rive d'égout, la membrane est fixée à la bavette à l'aide de la bande DUO. Les joints verticaux ne peuvent être réalisés que sous les contre-lattes avec un recouvrement minimal de 20 cm ; le joint doit être collé avec DUO et le recouvrement scellé avec DIFUBAR. La bande DUO est également destinée aux réparations locales et aux raccords.

Éviter tout contact avec des produits pétroliers, solvants ou produits d'imprégnation du bois. La membrane ne doit pas être exposée au soleil plus d'un mois. Il est recommandé de la recouvrir rapidement par la couverture. Elle ne remplace pas la couverture de toiture. Voir « Règles de conception et d'exécution des toitures » (CKPT 2014).